

2008/411 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DE L'UNIVERSITE JEAN MOULIN - FACULTE DE PHILOSOPHIE (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Unité de Formation et de Recherche – Faculté de Philosophie est administrée par un Conseil composé de 20 membres dont 4 personnalités extérieures.

La Ville de Lyon dispose d'un siège.

Je vous propose la candidature de Jean François ARRUE pour représenter la Ville de Lyon. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Est désigné pour représenter la Ville de Lyon au sein de l'Université Jean- Moulin – Faculté de Philosophie :

- Jean-François ARRUE.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

G. COLLOMB